



RÈGLES DU JEU-CONCOURS AIR WEELODGE

&

CONDITIONS GENERALES

DOC 1

Règles du jeu - Grand jeu concours 2022

Partez au soleil grâce Air Weelodge !

Un grand jeu concours qui permet aux clients Weelodge de tenter de remporter un voyage en République dominicaine d'une semaine pour 2 personnes d'une valeur de 2500€ (vol+hôtel) .

Le jeu-concours durera 3 mois. Le jeu débute le 1^{er} avril 2022 à 10h00 et se termine le 1er juillet 2022 à 19h00.

Une pose de panneaux limitée qui offre aux participants une réelle chance de remporter ce jeu !

Qui peut participer?

Ce jeu gratuit est ouvert à aux personnes physiques majeures, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine.

Réservé exclusivement aux clients WEELODGE et aux propriétaires de leur résidence principale .

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du Jeu. Accessible par foyer fiscal.

Le règlement du jeu concours est déposé auprès d'un **huissier de justice**, Maître BENCHETRIT, qui veillera au bon respect des règles, et au tirage au sort des gagnants.

Comment jouer?

1. Il suffit de **flasher un QR code** sur un panneau Weelodge croisé : en ville, dans nos agences, sur un flyer.
2. Vous êtes redirigé vers la page internet du jeu concours. **Remplissez le formulaire** de contact et découvrez la vidéo de présentation du jeu concours.
3. Un agent Weelodge prend contact avec vous et fixe un **rendez-vous** afin de faire point sur votre projet immobilier.
4. Lors du rendez-vous votre agent immobilier pose le **panneau avec un QR code** (le panneau doit rester affiché toute la durée du jeu). Le panneau prendra place sur votre clôture ou si vous êtes en appartement sur le dessous de votre fenêtre.
- 5- Pour suivre l'intégralité du jeu-concours, avoir accès au règlement et partager vos impressions,photos, vidéos, rendez-vous sur notre **groupe privé sur la page Facebook WEELODGE GROUPE** : <https://urlz.fr/hAt6>
- 6- 1er juillet, **fermeture des inscriptions**.

7- **Tirage au sort** des gagnants effectué par notre huissier de justice Maître BENCHETRIT.
Tirage au sort vidéo le 15/07, à 17h.

Doc 2

Conditions Générales

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Société WEELODGE GROUPE, au capital de 124 000 euros, dont le siège se trouve au 9 Chau. Jules César Bat 2, entrée 230, 95520 Osny immatriculée au RCS sous le numéro SIREN 888 256 260 00025 (ci-après la « société organisatrice » et représentée Sébastien DOUSSAINT, en sa qualité de gérant de la société-Président fondateur.

- Organise du 01/04/2022 au 01/07/2022 (inclus), un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Partez au soleil grâce à Air Weelodge! » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu est organisé sous forme de jeu concours..

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert aux personnes physiques majeures, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Ce jeu concours est réservé exclusivement aux agences dont Sébastien DOUSSAINT est le propriétaire. La liste des agences est la suivante : Andrésy, Poissy, Triel-Sur-Seine, Conflans - Saint – Honorine, Jouy-Le-Moutier et Eragny. A cette liste s'ajoute l'agence WEELODGE Achères .

La liste des communes éligibles au jeu concours est la suivante :

Conflans Ste Honorine, Herblay, Eragny sur Oise, Neuville sur Oise, Andrésy, Maurecourt, Chanteloup les vignes, Jouy le moutier, Vauréal, Boisemont, Triel sur Seine, Vaux sur Seine, Evécquemont, Poissy, Carrières sous Poissy, Orgeval, Medan, Villennes sur Seine, Achères, Chambourcy, Morainvilliers, Osny, Pontoise, Cergy, Menucourt, Saint ouen l'aumône, Courdimanche.

Réservé exclusivement aux clients WEELODGE et aux propriétaires de leur résidence principale

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un concours de type Tirage au sort qui se déroule exclusivement sur internet via l'url : <https://www.weelodge.fr/jeu> aux dates indiquées dans l'article 1. L'URL sera communiqué sur Facebook et Instagram.

Cette URL est accessible depuis le site « www.weelodge.fr », différents sites partenaires, réseaux sociaux (Facebook, Instagram...), les E-newsletter de la société, des panneaux chez les clients participants, les écrans de nos agences, des flyers distribués lors de la prospection de nos agents immobilier.

La participation au Jeu s'effectue de la manière suivante :

- La personne est un client déjà existant sur notre base de donnée. Il est contacté par un agent immobilier Weelodge.
- La personne est un nouveau client il doit remplir le formulaire de participation mis à disposition des participants via le site internet dédié.. Ce formulaire étant accessible sur l'URL mentionnés ci-dessus.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du Jeu. Accessible par foyer fiscal.

Les informations requises pour le formulaire seront les suivantes :

Nom-Prénom-Adresse-Code postale-Ville-Téléphone-Email- Etes-vous propriétaire ? Je souhaite faire estimer bon bien par weelodge gratuitement. (cas à cocher ou non)

Le Jeu étant accessible notamment sur la plateforme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice conformément à l'article 12 du présent règlement.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant est tiré au sort le 15 juillet. Le gagnant peut être contacté dans un délai de 45 jours maximum après le tirage.

Le tirage au sort effectué déterminera le gagnant parmi les participants ayant complété et validé le formulaire de participation.

Le gagnant sera contacté directement par mail, par la Société dans un délai de 45 jours maximum après le tirage au sort afin d'obtenir son adresse postale pour lui envoyer ou communiquer son gain.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le Jeu est doté du lot suivant : Voyage pour 2 personnes comprenant le vol, et un séjour dans un hôtel pour la durée d'une semaine attribué chronologiquement au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Le gagnant remporte un seul lot.

Le voyage devra s'effectuer durant la période suivante : du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023.
Hors vacances scolaires.

Liste des lots :

- 1 voyage d'une semaine (vol+hôtel) pour 2 personnes .

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le(s) lot(s) gagné(s) sans contrepartie.

Egalement, les dates du voyage peuvent être amenées à être déplacées suivant les conditions sanitaires liées à la COVID 19 et les restrictions qui pourront en découler.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Rappel : Les informations requises pour le formulaire seront les suivantes :

Nom-Prénom-Adresse-Code postale-Ville-Téléphone-Email- Etes-vous propriétaire ? Je souhaite faire estimer bon bien par weelodge gratuitement. (cas à cocher ou non)

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié après dépôt de l'avenant auprès de l'étude de l'Huissier dépositaire du présent règlement.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

Vos données personnelles sont traitées par la Société Organisatrice, agissant en qualité de destinataire et responsable de traitement, conformément à la réglementation européenne et française applicable en matière de protection des données.

En remplissant le formulaire et en envoyant les documents requis pour assurer votre participation à notre jeu, vous consentez à ce que nous traitions et collections vos données personnelles. Les données personnelles recueillies sont obligatoires. Si vous ne fournissez pas les données requises, vous ne pourrez pas participer au jeu.

Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice aux seules fins de la prise en compte de votre participation au jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vos données pourront aussi être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve de votre accord.

Vos données personnelles sont transférées à nos services marketing et communication, ainsi qu'aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du jeu.

Vos données personnelles seront immédiatement supprimées une fois le jeu arrivé à terme ou seront conservées pour une durée maximum de 3 ans si vous avez accepté l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale. Ce délai pourra être supérieur en cas de risque contentieux afin d'assurer la défense de nos intérêts.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de vos données, de limitation et d'opposition au traitement de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer votre requête à m.bojovic@weelodge.fr. Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de

maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES

La société organisatrice met en œuvre des traitements informatiques ayant pour finalité la gestion du Jeu. La société organisatrice est responsable du traitement des données personnelles pouvant être collectées.

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du

traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email à l'adresse : m.bojovic@weelodge.fr

S'il estime, après avoir contacté la Société que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRÉTATION DU REGLEMENT

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.